

La CENI sera totalement indépendante

Le président et les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont prêté serment le 29 novembre 2005 devant le Conseil Constitutionnel à Nouakchott.

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance N°2005-012 en date du 14 novembre 2005, portant Institution de la CENI, ils ont juré devant le Conseil Constitutionnel de "remplir fidèlement leur fonction, de l'exercer en toute impartialité dans le respect des lois de la République Islamique de Mauritanie et de garder le secret des délibérations même après la cessation de leurs fonctions".

Le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD), Chef de l'Etat, a installé officiellement mardi, au Palais des congrès à Nouakchott, la Commission Electorale Nationale Indépendante dans ses fonctions.

A cette occasion, le Président du CMJD, chef de l'Etat, a prononcé le discours dont voici le texte intégral:

"Monsieur le premier ministre, Messieurs les membres du gouvernement, Messieurs les ambassadeurs, Messieurs les membres de la Commission électorale nationale indépendante, Messieurs les présidents des partis politiques, Messieurs les représentants de la société civile, Mesdames et messieurs,

Conformément à l'esprit du changement du 3 août 2005, nous avons déployé tous nos efforts, à trois niveaux, pour la réalisation de la mission qui nous a été confiée par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie.

En collaboration avec le gouvernement de transition, nous sommes parvenus à réaliser les trois points essentiels parmi les engagements contenus dans le programme du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie.

Pour évaluer l'action réalisée depuis le 3 août à nos jours, je peux dire que nous avons réalisé les deux tiers de la mission programmée, car la première étape a permis à l'ensemble des acteurs politiques dans le pays, au gouvernement et au Conseil Militaire, de parvenir à une solution politique globale qui a fait l'objet d'un consensus. Il est important de souligner ici que personne ne pouvait prévoir que les choses se dérouleraient de la sorte. Mais, qu'Allah soit loué, nous avons abouti à ces résultats dans le calme, avec un consensus national total.

Le style adopté durant cette phase était celui d'un peuple civilisé, c'était un esprit empreint de tolérance et de patriotisme qui permettait de dépasser les particularismes au profit de l'examen

des questions essentielles pour le pays, le peuple et la nation.

Je crois que cela constitue un précédent pour nombre de pays à travers le monde, même si, pour moi, ce n'est pas une surprise en ce sens que lorsqu'il s'est agi de tracer les contours d'une solution politique aux problèmes posés dans le pays, j'étais, au départ, convaincu que le peuple mauritanien saura atteindre les objectifs qu'il se fixe, de la manière la plus convenable et la plus conforme à son intérêt.

Le deuxième point, que je voudrais souligner, est que nous avons entamé les réformes préalables à toute action politique réussie et sans lesquelles toute tâche de ce genre demeurera incomplète et dépourvue des bases fondamentales de garantie de succès. Il s'agit, en l'occurrence ici, de la réforme administrative et financière. A ce propos, je vous réitère l'engagement, au nom du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et au nom du gouvernement, que le suivi de cette réforme sera minutieusement effectué afin qu'elle soit au même niveau que la réforme politique incha Allah.

Le troisième point qui doit couronner la présente phase politique est l'installation de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Cette tâche qui était la plus difficile, consistait, pour les 3 millions de mauritaniens, à choisir 15 personnes, sur une base consensuelle. Bien entendu, le consensus, dans ce domaine, tient lieu de véritable défi puisqu'il n'y a pas trois personnes qui se réunissent sur une question sans qu'il n'y ait division.

En somme, le peuple mauritanien a, encore une fois, surpris tout le monde par la même rationalité avec laquelle il a traité le premier point, avec la même détermination, le même haut degré de patriotisme et la même aptitude à bâtir, lui-même, son propre destin, sur la base d'un plein consensus national qui dénote de son niveau élevé de prise de conscience et de sa prise en main de son destin. C'est cette attitude qui a permis d'aboutir au consensus autour du choix de la Commission électorale nationale indépendante complétant le volet



politique de notre marche.

Comme je l'ai déjà dit, pareil succès est rarissime, mais nous y sommes parvenus. Il s'agit d'un indice qui illustre les capacités de notre peuple, son authenticité et son aptitude à prendre en main son destin et celui de sa patrie. En toute honnêteté et en toute sincérité, notre peuple mérite, pour cela, les remerciements du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et du gouvernement.

Il y a un mois, je vous avais promis que la CENI sera, incha Allah, installée dans un délai de trente jours. Et nous voilà réunis, ce jour, 29 novembre 2005, soit 30 jours seulement de la date du 29 octobre dernier, pour la concrétisation de cette promesse. Ceci dénote de la fermeté du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et du gouvernement à aller de l'avant dans le respect des engagements pris devant le peuple mauritanien.

Je voudrai à cet égard souligner l'importance de cette com-

mission composée de personnalités choisies par le peuple mauritanien sur des bases consensuelles, et qui, de ce fait, doit être au niveau de l'espoir placé en elle.

Les critères retenus pour le choix des membres de la CENI, le consensus qui a entouré leur nomination ainsi que notre connaissance personnelle de chacun parmi eux, confirment qu'ils sont dignes d'assumer la responsabilité qui leur est impartie et qu'ils mèneront à bien cette mission.

Je vous réaffirme à vous, et je dis aux membres de la CENI que le peuple mauritanien, le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le gouvernement attendent d'eux qu'ils accomplissent honnêtement leur mission, loin de toute ingérence de quelle que nature que ce soit et quelle qu'en soit l'origine.

Je vous confirme que des directives ont été données au gouvernement et à toutes les administrations mauritaniennes, pour qu'ils coopèrent avec la CENI, dans le

respect strict de ses décisions et qu'ils traitent les dossiers avec elle, dans la transparence de façon à lui permettre d'accomplir sa mission dans l'intérêt du peuple mauritanien.

Je voudrais réaffirmer à la Commission Electorale Nationale Indépendante, aux partis politiques, à la société civile et à tous les mauritaniens que le Conseil Militaire et le gouvernement continueront à privilégier la concertation sur toutes les questions politiques qui concernent l'évolution du pays durant la phase transitoire et qu'ils tiendront compte, autant que faire se peut, des avis de tous.

Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le gouvernement ne ménageront aucun effort pour faciliter la tâche à tous, qu'il s'agisse de la CENI, de l'ensemble des partis ou autres acteurs politiques. Jusqu'à la réalisation de l'objectif fixé, à savoir le retour à l'ordre constitutionnel et l'ancrage de la liberté, de l'honnêteté et de toutes les valeurs de nature à servir l'intérêt de notre pays et sa réputation.

Je voudrai exprimer aux pays frères et aux organisations internationales et régionales qui nous ont accompagnés, soutenus et aidés tout au long de ce processus nos sincères remerciements, souhaitant qu'ils continueront à soutenir le peuple mauritanien jusqu'à la réalisation de ses aspirations.

Je déclare la Commission Electorale Nationale Indépendante officiellement installée et je lui souhaite plein succès dans sa lourde mission.

Je vous remercie". ● ●